

**Éléments de langage à l’attention de Monsieur le Maire, présentation de la**

**délibération adoptant la Politique de Sécurité des Systèmes d'Information**

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour adopter un document essentiel pour l'avenir de notre collectivité : notre Politique de Sécurité des Systèmes d'Information simplifiée.

**Pourquoi est-ce si important ?**

1. Le monde numérique évolue rapidement, et avec lui, les menaces qui pèsent sur nos systèmes d'information. Chaque jour, des collectivités comme la nôtre sont ciblées par des cyberattaques. Ces attaques peuvent paralyser nos services, compromettre les données de nos concitoyens, et entacher notre réputation.
2. Notre PSSI simplifiée n'est pas qu'un document technique. C'est notre bouclier, notre ligne de défense contre ces menaces. Elle définit comment nous protégeons nos systèmes, nos données, et par extension, le service public que nous rendons à nos administrés.
3. Cette politique a été élaborée pour être à la fois complète et accessible. Elle couvre tous les aspects essentiels de la sécurité informatique, depuis la gestion des mots de passe jusqu'aux procédures à suivre en cas d'incident.

**Que contient concrètement cette PSSI simplifiée ?**

1. Des règles claires pour tous les utilisateurs de nos systèmes informatiques, qu'ils soient agents ou élus.
2. Un plan de formation et de sensibilisation, car la sécurité est l'affaire de tous.
3. Des procédures pour protéger les données personnelles de nos administrés, conformément au RGPD.
4. Un Plan de Continuité d'Activité, pour assurer le fonctionnement de nos services essentiels même en cas de crise.
5. Des mesures techniques comme la mise en place d’outils de sécurisation.

**Pourquoi agir maintenant ?**

Les coûts potentiels d'une cyberattaque sont considérables, tant sur le plan financier que sur celui de notre image. Une attaque réussie pourrait entraîner des perturbations majeures de nos services, des coûts de remédiation élevés, et une perte de confiance de nos citoyens.

En adoptant cette PSSI simplifiée, nous ne faisons pas que nous conformer à la loi. Nous prenons un engagement fort envers nos concitoyens : celui de protéger leurs données et d'assurer la continuité de nos services publics, quelles que soient les circonstances.

**Quelles sont les prochaines étapes ?**

Suite à l'adoption de cette PSSI simplifiée, nous mettrons en place un plan d'action concret :

1. Une séance collective de sensibilisation à la cybersécurité pour tous nos agents et élus.

2. Le déploiement progressif des mesures techniques précédemment évoquées.

3. La mise en place d'un processus d'évaluation continue pour adapter notre stratégie à l'évolution des menaces.

Cette politique n'est pas figée. Elle évoluera avec les menaces et les technologies. Mais elle pose les bases solides d'une culture de la cybersécurité au sein de notre collectivité.

Je vous invite donc à adopter cette PSSI simplifiée, pour faire de notre collectivité un exemple en matière de sécurité numérique.

Je reste à votre disposition pour répondre à vos questions avant de procéder au vote.